



Communauté de Communes
PONTHEIU-MARQUENTERRE

DEMANDE DE SCOLARISATION HORS DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Durant l'année scolaire : 20 / 20 à compter du : / / 20

- en école maternelle (1)
 en école élémentaire (1)

dans la commune de :

Nom de l'enfant :	école souhaitée :	
Prénom :	Adresse du domicile familial :	
Date de naissance : / /
Nom des parents (2) :		Commune :
.....	N° de téléphone : / / / /	

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DES PARENTS (2) (préciser l'employeur) :

- de la mère (3):/..... Lieu d'exercice :
- du père (3) :/..... Lieu d'exercice :

ÉCOLE FRÉQUENTÉE ACTUELLEMENT :

Ecole : Adresse :

Commune : N° de téléphone : / / / /

3 CAS DÉROGATOIRES¹ : 1 - Rapprochement de fratrie¹⁻⁴

- 2 - Absence de service de restauration ou de garde dans l'école du lieu de résidence¹
- 3 - Raisons médicales justifiées¹⁻⁴

Complément d'information si besoin :

.....

.....

.....

Avez-vous l'intention de demander l'inscription de l'enfant aux services suivants :

Transport scolaire : OUI NON / **Accueil avant l'école** : OUI NON

Restauration : OUI NON / **Accueil après l'école** : OUI NON

(1) Mettre une croix dans la case de votre choix

(2) ou du tuteur légal

(3) Dans le cas où seul l'un des parents à l'enfant à sa charge : barrer la mention inutile

(4) **Joindre obligatoirement les pièces qui justifient votre motif.** Pour un motif d'hospitalisation fréquente ou de soins médicaux réguliers, un certificat est obligatoire ; pour un rapprochement de fratrie, la copie de la dérogation est obligatoire. Si la commune de résidence participe aux frais de scolarité, celle-ci doit être attestée par la délibération du Conseil municipal.

**Une issue favorable à cette demande ne préjuge en rien des capacités d'accueil de l'école demandée.
Par ailleurs, aucun transport scolaire n'est organisé spécifiquement en cas de décision favorable.**

1 – AVIS DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR

de l'école de la commune de résidence ou de l'école rattachée à la commune de résidence.

.....
.....
.....

à, le Signature :

**2 – AVIS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de résidence,
ou de la commune de résidence (si celle-ci est en charge de la compétence scolaire)**

ACCORD pour la scolarisation de l'enfant hors de la commune ou hors du secteur de scolarisation

REFUS de scolarisation de l'enfant hors de la commune ou hors du secteur de scolarisation

Motif du refus :
.....

à, le Signature :

3 – A titre consultatif, le maire de la commune du territoire Ponthieu-Marquenterre où se situe l'école est averti ; son avis est attendu dans les 4 jours ouvrés.

4 – AVIS DE L'INSPECTRICE OU DE L'INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE

de la circonscription de la commune d'accueil :

.....
.....

à, le Signature :

**5 – DÉCISION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES d'accueil,
ou de la commune d'accueil (si celle-ci est en charge de la compétence scolaire)**

ACCORD pour la scolarisation de l'enfant sur la commune de :

L'enfant sera inscrit à (nom et adresse de l'école) :

.....
 REFUS de scolarisation de l'enfant dans la commune de :

Motif du refus :
.....
.....

à, le Signature :

NOTICE

RELATIVE À LA DEMANDE DE SCOLARISATION HORS DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

La procédure à suivre

- 1 – Les parents** doivent se munir au préalable du formulaire de demande de scolarisation.
S'adresser en Mairie ou à la Communauté de communes.
- 2 – Les parents** s'adressent à la Directrice ou au Directeur de l'école de (ou rattachée à) la commune de résidence pour que celle ou celui-ci donne son avis (*encadré 1 du formulaire*).
- 3 - Les parents** adressent leur demande revêtue de l'avis de la Directrice ou du Directeur de l'école à la communauté de communes de résidence (ou à la commune de résidence uniquement si celle-ci est en charge de la compétence scolaire).
- 4 – La communauté de communes de résidence (ou la commune de résidence)** émet son avis (*encadré 2 du formulaire*) puis transmet la demande pour avis à l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de la commune d'accueil.
- 5 – L'Inspecteur de l'Éducation Nationale** de la circonscription de la commune d'accueil émet son avis (*encadré 4 du formulaire*) puis transmet la demande pour avis à la communauté de communes d'accueil (ou à la commune d'accueil uniquement si celle-ci est en charge de la compétence scolaire).
- 6 - La communauté de communes d'accueil (ou la commune d'accueil)** prend sa décision (*encadré 5 du formulaire*) et la notifie :
 - aux parents ;
 - à la communauté de communes, ou à la commune de résidence ;
 - à la Directrice ou au Directeur de l'école de résidence ;
 - à la Directrice ou au Directeur de l'école d'accueil ;
 - à l'Inspection de l'Éducation Nationale de la circonscription de la commune d'accueil.